PRIX DE L'AIGUILLON 2010

« L'AIGUILLON », groupement fondé à Paris en 1880 par des artistes, des savants et des Hommes de Lettres d'origine nivernaise, a créé le 20 mars 1957 un prix littéraire intitulé :

PRIX DE L'AIGUILLON

Ce prix est destiné, en principe, à susciter ou à encourager des vocations littéraires. Il est donc attribué, de préférence, à des candidats n'ayant pas encore obtenu de prix littéraire. Mais cette préférence ne constitue pas une priorité absolue, le jury tenant compte essentiellement de la valeur des œuvres.

Il couronne :

- un ouvrage littéraire, historique ou de culture générale concernant le Nivernais, le Morvan ou le Val de Loire (roman, nouvelle, essai, recueil de poèmes, œuvres dramatiques, ouvrages ou articles d'histoire, de géographie, d'archéologie, d'études de la civilisation traditionnelle).
- ou un ouvrage écrit par un auteur résidant dans le Nivernais sur un sujet qui ne concerne pas le Nivernais
- ou un auteur Nivernais pour l'ensemble de son œuvre.

Il est, en principe, décerné tous les 2 ans, au mois de mai, par un jury composé de :

	Président :	Monsieur Bruno de CESSOLE
Messieurs :	Daniel ALLIX	Jacques CORMIER
	Hubert VERNERET	Gauthier NERAUD
	René-François RICROCH	Arnaud d'AUNAY

Son montant est de 1000 €
Aucune réclamation n'est admise quant à la décision du jury.
Le prix sera décerné pour la 23ème fois.
Les œuvres publiées devront parvenir, au plus tard le 31 mars 2010, en cinq exemplaires dont :

Un exemplaire au Président du Jury : Monsieur Bruno de CESSOLE
11 rue Le Verrier
75 006 PARIS

Quatre exemplaires à la Secrétaire du Jury : Docteur Claire MONMIGNAUT
7 bis avenue du Président Roosevelt
94 600 CHOISY LE ROI

Les candidats sont avisés que le secrétariat du Prix de L'AIGUILLON ne restituera aucun des ouvrages soumis à l'examen et au choix du Jury.

PS : Joindre une enveloppe timbrée pour tout renseignement complémentaire.